



Antenne tv présente, mais ne fonctionne pas!qui dois payer?

Par **ludo50**, le **18/03/2010** à **10:34**

Bonjour,

Voilà! J'ai visité une maison. Un antenne présente sur le toit avec une prise TV présente dans le salon.

Avant l'état des lieux et pendant, il m'était pas possible de tester la prise évidemment.

Après avoir signé le bail et emmenagé, je m'aperçois que je ne peut recevoir la TV.

Le fait que l'antenne et une prise soit présente au moment de signer le bail suffit il pour que, à présent, le propriétaire paie les réparations/le changement si nécessaire de l'antenne?

Merci